

10.3 Établissements - Enseignants

À la rentrée 2014, l'enseignement du premier degré est dispensé dans 52 225 **écoles** en France. La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, la quasi-totalité des écoles privées sont des écoles primaires contre un tiers dans le secteur public. Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur de l'**enseignement privé** avec 6 classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où plus des deux tiers ont 5 classes ou moins. Dans le secteur public, 9 % des écoles sont à classe unique, contre 3 % dans le secteur privé.

Le nombre d'établissements du second degré s'établit à 11 300 environ à la rentrée 2014. Un peu moins du tiers de l'ensemble de ces établissements relève du secteur privé. Les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels y sont les mieux représentés : 40 % sont privés contre 25 % des collèges. Les établissements scolaires du second degré sont de tailles extrêmement variées et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé : 494 élèves en moyenne pour les collèges du secteur public à

la rentrée 2014 contre 383 dans le secteur privé. Pour les lycées professionnels (LP), la taille moyenne par secteur varie du simple au triple : 409 élèves pour les LP publics et 164 élèves pour le privé. L'effectif moyen des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) est de 995 élèves pour le public et 422 pour le privé.

En France, 1 180 015 personnes, dont 78,5 % d'enseignants, sont en activité à la rentrée 2014 dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur). Leurs lieux d'exercice sont variés (établissements scolaires, rectorats, établissements d'enseignement supérieur, etc.). Ainsi, parmi les enseignants, les 340 500 professeurs des écoles exercent très majoritairement dans le premier degré public. Les femmes représentent 68 % de l'ensemble du personnel. Dans le secteur public, 83 % des **enseignants du premier degré** sont des femmes. Elles sont également plus nombreuses dans le **second degré** public (58 %). En revanche, l'**enseignement supérieur** est plutôt masculin (38 % de femmes). La féminisation du corps enseignant du secteur privé est plus accentuée que celle du secteur public : la part des femmes est plus importante que celle des hommes (74 %), en particulier dans le premier degré (91 %). ■

Définitions

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées,...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Dépense intérieure d'éducation (DIE), enseignants du premier degré, enseignants du supérieur, enseignement privé, enseignement supérieur, loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école », n° 25, Depp, octobre 2015.
- « Repères et références statistiques 2015 », Depp, septembre 2015.
- « La mobilité inter-écoles des enseignants du premier degré public », *note d'information* n° 28, Depp, septembre 2015.
- « Les personnels de l'Éducation nationale en 2013-2014 : des effectifs enseignants en hausse », *note d'information* n° 27, Depp, septembre 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	1990	1995	2000	2005	2010	2014
Enseignants dans le secteur public	771 706	813 125	849 600	848 835	789 819	788 281
Enseignants dans le secteur privé ¹	126 294	135 280	140 290	144 909	138 639	137 502
Total des enseignants²	898 000	948 405	989 890	993 744	928 458	925 783
Personnel adm., technique, d'encad. et de surveillance	295 885	296 420	368 470	344 154	248 080	254 232
dont aides éduc., assistants d'éduc. et assistants pédag.	///	///	62 320	58 197	68 321	86 772
Total	1 193 885	1 244 825	1 358 360	1 337 898	1 176 538	1 180 015

1. Hors Mayotte. 2. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1^{er} et 2nd degrés, du supérieur et des établissements de formation ; sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur. Note : les millésimes correspondent à l'année de rentrée scolaire ; à partir de 2006, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Enseignants du public et du privé par corps en 2015

Au 31 janvier	Effectifs	dont femmes en %
Premier degré public	330 496	82,6
dont : professeurs des écoles	323 242	82,9
instituteurs et suppléants	5 827	69,6
Second degré public	387 030	58,2
dont : agrégés et chaire supérieure	48 493	51,2
certifiés et assimilés	241 477	62,1
prof. de lycée professionnel	57 597	49,5
prof. d'ens. général de collège	2 213	56,0
Supérieur public ¹	70 755	38,1
Total secteur public²	788 281	66,6
Premier degré privé	44 034	91,3
dont : professeurs des écoles	38 938	91,2
instituteurs et suppléants	5 092	92,2
Second degré privé	93 468	66,3
dont : agrégés et chaire supérieure	3 566	49,0
certifiés et assimilés	57 183	68,4
prof. de lycée professionnel	10 405	62,7
prof. d'ens. général de collège	25	48,0
Total secteur privé sous contrat³	137 502	74,3

1. Enseignants, y c. les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur ; non compris les enseignants non permanents.

2. Y c. les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

3. France hors Mayotte.

Source : Depp.

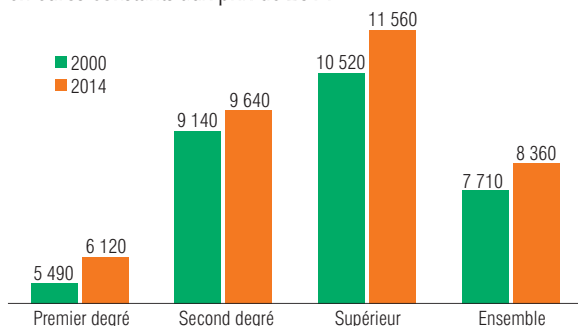
Dépense intérieure d'éducation

	2000 (r)	2010 (r)	2013 (r)	2014 (p)
Aux prix courants (en Mds d'euros)	108,2	139,3	144,0	146,0
Aux prix 2014 (en Mds d'euros)	133,5	144,2	144,8	146,0
En % du PIB	7,3	7,0	6,8	6,8
Par élève aux prix 2014 (en euros)	7 710	8 350	8 330	8 360

Source : Depp.

Dépense moyenne par élève

en euros constants aux prix de 2014



Source : Depp.

Établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré

	2001		2014	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	15 079	137
Écoles élémentaires	34 279	5 395	31 883	5 126
dont écoles primaires	14 631	4 875
Total premier degré	52 727	5 640	46 962	5 263
Collèges	5 139	1 802	5 279	1 796
Lycées professionnels	1 096	650	901	652
Lycées d'enseignement général et technologique	1 527	1 094	1 595	1 040
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	79	1
Total second degré	7 842	3 546	7 854	3 489

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans l'UE en 2011

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
	en % du PIB		
Allemagne	4,98	0,69	0,56
Autriche	5,80	0,51	0,61
Belgique	6,55	0,32	0,34
Bulgarie	3,82	0,65	0,65
Chypre	7,87	1,70	1,20
Croatie	4,21	0,40	0,05
Danemark	8,75	0,43	1,29
Espagne	4,82	0,85	0,18
Estonie	5,16	0,33	0,22
Finlande	6,76	0,15	0,45
France	5,68	0,65	0,22
Grèce ¹	4,09	0,26	0,02
Hongrie	4,71	...	0,28
Irlande	6,15	0,47	0,51
Italie	4,29	0,49	0,28
Lettonie	4,96	0,62	0,30
Lituanie	5,17	0,65	0,22
Luxembourg ²	3,15	...	0,07
Malte	7,96	1,27	1,04
Pays-Bas	5,93	1,09	0,86
Pologne	4,94	0,70	0,18
Portugal	5,27	0,40	0,26
Rép. tchèque	4,51	0,59	0,13
Roumanie	3,07	0,11	0,12
Royaume-Uni	5,98	1,57	1,30
Slovaquie	4,06	0,62	0,33
Slovénie	5,68	0,67	0,52
Suède	6,82	0,17	0,74
UE	5,25	0,74	0,50

1. Données 2005. 2. Données 2007.

Source : Eurostat.